

PRÉFECTURE  
DE  
L'HÉRAULT

Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et  
d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau Code pénal.  
A REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES ET A L'ENCRE NOIRE.

NB. - Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la préfecture, sous-préfecture ou du haut commissariat (1) de votre résidence, conformément aux textes en vigueur.

(Partie à remplir par  
le service émetteur)

Catégorie :  
Documents présentés  
et justificatifs :

MINEUR BÉNÉFICIAIRE :

NOM PATRONYMIQUE : .....

NOM D'USAGE (2) : .....

PRÉNOMS (3) : .....

SEXE :  M  F NATIONALITÉ : .....

NÉ(E) le ..... à .....

Dépt. : ..... Pays : .....

DOMICILE : .....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

Je soussigné, DEMANDEUR, déclare sur l'honneur :

- exercer l'autorité parentale sur le mineur bénéficiaire en qualité de :  père,  mère,  tuteur (4)

- avoir reçu mandat pour effectuer cette demande (4) (5)

NOM PATRONYMIQUE : .....

NOM D'USAGE (2) : de l'époux(se)  de veuf(ve)  Autre nom d'usage  (4) .....

PRÉNOMS (3) : .....

SEXE :  M  F NATIONALITÉ : .....

NÉ(E) le ..... à .....

Dépt. : ..... Pays : .....

DOMICILE : .....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : ..... PAYS : .....

- identité de l'autre parent à remplir obligatoirement pour le TIR (4)

du parent résident à l'étranger mandatant le demandeur, pour le DCEM (4)

NOM PATRONYMIQUE : .....

NOM D'USAGE (2) : de l'époux(se)  de veuf(se)  autre nom d'usage  (4) .....

PRÉNOMS (3) : .....

SEXE :  M  F NATIONALITÉ : .....

NÉ(E) le ..... à .....

Dépt. : ..... Pays : .....

DOMICILE : .....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : ..... PAYS : .....

- certifie l'exactitude des déclarations ci-dessus.

Date : ..... Signature du demandeur : ..... Signature de l'autre parent (1)(6) : ..... Date : ..... Signature du bénéficiaire : .....

(1) Uniquement pour le Titre d'Identité Républicain.

(2) Le « NOM D'USAGE » désigne le nom de l'époux(se), veuf(ve), nom de l'autre parent associé au nom patronymique (nom de naissance).

Cette indication n'est pas à fournir dans le cas où le requérant désire que le document soit établi à son seul nom patronymique (nom de naissance).

(3) Les « PRÉNOMS » sont à inscrire dans l'ordre de l'état civil.

(4) Cocher la case utile.

(5) Uniquement pour le Document de Circulation.

(6) Signature du parent quand le demandeur n'a pas l'autorité parentale (DCEM).



## PRÉFET DE L'HÉRAULT

### **Demande de document de circulation pour étranger mineur**

**Aucun dossier incomplet ne sera accepté**

**Les dossiers doivent être déposés au moins 2 mois avant l'expiration du titre**

Apporter **IMPERATIVEMENT** les documents **ORIGINAUX** ET les **PHOTOCOPIES** Lisibles

*Tous les documents en langue étrangère doivent être **TRADUITS** en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français*

- 2 photographies d'identité aux normes parfaitement identiques et récentes, sur fond clair et neutre, regard droit face à l'objectif, tête découverte, aucun lien dans les cheveux, visage et cou dégagés
- 2 enveloppes timbrées à vos nom et adresse

#### **Documents d'identité :**

- Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois portant mention de la filiation
- copie intégrale du livret de famille

#### **Justificatifs de domicile : (datés de moins de 3 mois)**

- quittance EDF, Eau, loyer, téléphone fixe ou portable, avis d'imposition
- si vous êtes hébergé : Attestation datée et signée de l'hébergeant + Photocopie des deux côtés de la carte de séjour ou de la carte d'identité française de l'hébergeant + justificatifs de domicile de l'hébergeant + justificatif à votre nom (CMU, CPAM, CAF, bulletin salaire, inscription scolaire, RIB, etc ...)

#### **Pour justifier de la délivrance d'un document de circulation (1ère demande) :**

- demande ci-jointe dûment complétée et signée par les 2 parents
- timbres OMI à 45 euros
- jugement précisant l'exercice de l'autorité parentale (en cas de divorce ou de séparation de corps)
- attestation médicale délivrée par l'OFII lors de l'entrée sur le territoire par la procédure du regroupement familial
- éventuellement passeport de l'enfant revêtu d'un visa d'une durée supérieure à 3 mois
- tous justificatifs de votre présence en France depuis votre arrivée ou votre naissance sur le territoire : carnet de santé complet, certificats d'assiduité scolaire, prise en charge médicale, etc ...
- titre de séjour ou CNI en cours de validité du ou des parents

#### **Pour renouveler votre document ou demander un duplicata:**

- copie du document à renouveler
- déclaration de perte ou de vol (pour une demande de duplicata).
- tous justificatifs de votre présence en France au cours de ces 5 dernières années : carnet de santé complet, certificats d'assiduité scolaire, prise en charge médicale, etc...

**Les droits et taxes exigés seront perçus à la remise de la carte de séjour**